



**APPEL
À CANDIDATURES
RÉSIDENCES CROISÉES**

DRESDE

GRAVURE



Période de résidence
01/02/2016 - 24/03/2016

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européens.

Cette résidence, à Dresde, ville jumelle de Strasbourg, d'une durée de deux mois, a pour but de permettre à l'artiste strasbourgeois de réaliser un projet de recherche et de création.

LES PARTENAIRES À DRESDE

- ⊕ La Grafikwerkstatt :
Ancien atelier d'artiste fondé en 1958, cet espace dispose d'un atelier de gravure, de lithographie, de typographie et de photographie.
www.handpressendrucke.de
- ⊕ La Galerie Raskolnikow :
Fondée en 1990, l'objectif de cette galerie est de favoriser les échanges entre artistes allemands et internationaux.
www.galerie-raskolnikow.de

CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT

- ⊕ Résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- ⊕ être engagé dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA (étudiants exclus);
- ⊕ avoir plus de 25 ans et bien parler anglais;
- ⊕ séjourner pendant deux mois consécutifs dans le pays d'accueil
- ⊕ se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour.

L'ARTISTE LAURÉAT (À L'ISSUE D'UN JURY) BÉNÉFICIERA

- ⊕ d'une allocation forfaitaire de résidence d'un montant de 2000 Euros TTC dont sera déduit, si nécessaire, le précompte des cotisations sociales versée par la Ville de Strasbourg ;
- ⊕ d'un logement à la pension Raskolnikow ;
- ⊕ d'un accès à la Grafikwerkstatt.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- ⊕ une lettre de motivation [en français et en anglais] ;
- ⊕ une note d'intention sur le projet artistique envisagé [en français et en anglais] ;
- ⊕ un texte de présentation générale du travail de l'artiste [en français et en anglais] ;
- ⊕ un curriculum vitae [en français et en anglais] ;
- ⊕ Un book de l'artiste [supports informatiques acceptés] ;
- ⊕ un RIB complet.

⊕ Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale et par courriel pour le **16 novembre 2015 au plus tard** à :

Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction de la Culture – Département des Arts visuels /
Résidence Dresde
1, parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu
relationseuropeennesetinternationales@strasbourg.eu